CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E207727** **VALABLE JUSQU'AU** **30/01/2027**

ÉDITÉ LE 07/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/11/2020

Raison sociale : TW CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/12/2025

Capital : 10 000

37 RUE BELLEVUE
85390 SAINT-MAURICE-LE-GIRARD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC La Roche sur Yon

Siret : 891 068 009 00028

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 541423100179

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000020764738504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000020764738504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 06 07 83 05 09 **Fax :**

Portable : 06 07 83 05 09

Responsabilité légale :
2 LETS (888 376 399) / WARD TONY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : tony@twconstruction.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 781 627 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	80 484	31/01/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E207727** **VALABLE JUSQU'AU** **30/01/2027**

ÉDITÉ LE **07/01/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/11/2020
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/12/2025
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC La Roche sur Yon

Siret : **891 068 009 00028**
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 541423100179

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000020764738504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000020764738504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : **TW CONSTRUCTION**

37 RUE BELLEVUE
85390 SAINT-MAURICE-LE-GIRARD

Téléphone : 06 07 83 05 09 **Fax :**
Portable : 06 07 83 05 09

Site Internet :
E-mail : tony@twconstruction.fr

Responsabilité légale :
2 LETS (888 376 399) / WARD TONY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	31/01/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	31/01/2025
o Fenêtres de toit	31/01/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	31/01/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	31/01/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	31/01/2025
o Isolation des combles perdus	31/01/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	31/01/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.